

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

P. V. n° 45.646, Rhône

N° 1.434.272

SERVICE

Classification internationale :

A 47 I

de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE



Suceur d'aspirateur. (Invention : Henri François OLLIVIER.)

Société anonyme dite : SOCIÉTÉ DE PARIS ET DU RHÔNE résidant en France (Rhône).

Demandé le 19 février 1965, à 14^h 20^m, à Lyon.

Délivré par arrêté du 28 février 1966.

*(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 15 de 1966.)**(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)*

Les suceurs d'aspirateurs se présentent généralement sous la forme d'un entonnoir renversé, de section horizontale sensiblement elliptique et dont l'orifice supérieur est relié, par une tuyauterie souple ou rigide, à la source d'aspiration.

L'air entre dans le suceur par un ou plusieurs interstices ménagés, par l'utilisateur ou par le constructeur, entre le bord inférieur du suceur et la surface aspirée.

Les sections d'entrée d'air ainsi obtenues ne sont pas toujours idéales et leur insuffisance risque de nuire au bon fonctionnement du moteur. De plus, le flux d'air pénètre donc dans le suceur tangentiellement à la surface aspirée de telle sorte que ce flux d'air lèche superficiellement cette surface.

En conséquence, avec un tel suceur, il est difficile d'obtenir un bon nettoyage, c'est-à-dire un nettoyage en profondeur, d'une surface poilue, tel qu'un tapis ou autre et encore bien plus difficile de nettoyer le fond des rainures de parquets.

Pour y remédier, on a équipé certains suceurs de peignes pour tapis dont les dents s'engagent entre les poils de ces surfaces. Cependant, de tels traitements mécaniques risquent de détériorer ou d'altérer les surfaces auxquelles ils sont appliqués.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients. A cet effet, elle concerne un suceur d'aspirateur de forme et de profil quelconques, comportant dans sa partie supérieure, un ou plusieurs gicleurs calibrés constituant des orifices d'entrée d'air, tandis que son bord inférieur assure une liaison relativement étanche avec la surface à aspirer.

Cette disposition permet d'adapter, par le choix du calibre et du nombre des gicleurs, l'impédance du suceur à celle du générateur, ce qui facilite l'obtention d'une puissance maximale utile.

En outre, la grande vitesse des filets d'air résultant des faibles sections d'ouverture et leur orien-

tation pratiquement orthogonale à la surface aspirée leur donnent un effet détergent en profondeur.

Enfin, dans le cas de matériaux légers et non tendus, ces entrées d'air interdisent l'effet ventouse.

De toute façon, l'invention sera bien comprise, à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce suceur d'aspirateur :

Figure 1 en est une vue en perspective;

Figure 2 en est une vue en coupe suivant 2-2 de figure 1.

Ce suceur 2 se présente sous la forme d'un entonnoir renversé de section sensiblement elliptique.

Son bord inférieur 3 assure une liaison relativement étanche, avec la surface à aspirer.

Des gicleurs 4 à axe vertical sont incorporés dans la partie supérieure 5 de sa paroi. Ces gicleurs 4 permettent l'entrée de l'air à grande vitesse et à débit constant. Le nombre des gicleurs 4 et leur calibre sont déterminés en fonction des caractéristiques du moteur de l'aspirateur, en vue d'adapter l'impédance du suceur 2 à celle du générateur. Ainsi, il est possible d'obtenir l'efficacité maximale.

Comme le montre la figure 2, les gicleurs 4 sont prolongés vers le bas jusqu'au voisinage du plan du bord inférieur 3 du suceur. De cette façon, les filets d'air pénètrent à l'intérieur du suceur 2, perpendiculairement au plan de la surface aspirée et pénètrent dans cette surface en assurant, ainsi, un nettoyage en profondeur.

Un autre avantage de ce suceur est que la présence des gicleurs 4, qui permettent l'entrée de l'air interdit l'effet de ventouse, sur des matériaux légers et non tendus, que provoquent les suceurs d'un type classique.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas

à la seule forme d'exécution de ce suceur qui a été décrite ci-dessus à titre d'exemple non limitatif, elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation, quels que soient, notamment, sa forme et son profil.

RÉSUMÉ

1° Suceur d'aspirateur de forme et de profil quelconques caractérisé en ce qu'il comporte dans sa partie supérieure, un ou plusieurs gicleurs calibrés constituant des orifices d'entrée d'air, tandis

que son bord inférieur assure une liaison relativement étanche avec la surface à aspirer.

2° A titre de produit industriel nouveau, tout suceur d'aspirateur tel que spécifié en 1 ou comportant application totale ou partielle de semblables dispositions.

Société anonyme dite :
SOCIÉTÉ DE PARIS ET DU RHÔNE

Par procuration :
GERMAIN & MAUREAU

FIG. 1

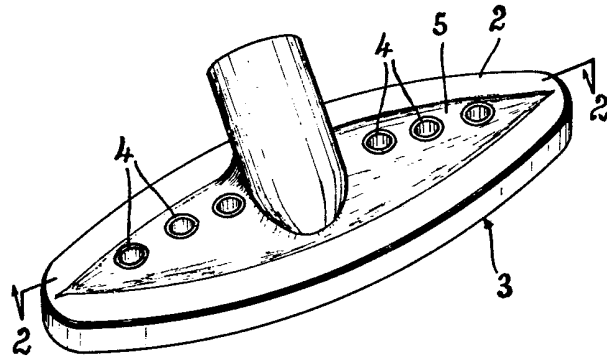


FIG. 2

